

RETOUR AU HOCKEY

Directives

VERSION 9.0 - 8 MARS 2021



CANADA



RETOUR **au** HOCKEY

EN RÉPONSE À LA COVID-19

TABLE DES MATIÈRES

Section 1: INTRODUCTION	3
Section 2: DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ	3
Section 3: COMMUNICATIONS	4
Section 4: DIRECTIVES DE SÉCURITÉ	6
Section 5: ÉDUCATION	8
Section 6: STRUCTURE DE RETOUR AU HOCKEY	9
Section 7: ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR - PLANS OPÉRATIONNELS	15
Section 8: CONCLUSION	15
ANNEXE	16





SECTION 1: INTRODUCTION

Hockey Nouveau-Brunswick a travaillé en collaboration avec Hockey Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que la sécurité de nos joueurs, entraîneurs, officiels, administrateurs et bénévoles sont au centre de notre plan et de notre processus décisionnel, et ce, à chaque étape de notre retour au hockey. Ce plan vise à rendre le retour au hockey fluide tout en améliorant l'expérience. Les renseignements contenus dans ce document ne visent pas à remplacer un avis médical, un diagnostic ou un traitement, car les circonstances changent constamment. Les renseignements sur la COVID-19 devraient être obtenus du Bureau du médecin-hygiéniste en chef du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Ce document est conçu pour être utilisé par nos associations et ligues membres. Les joueurs, entraîneurs, officiels et administrateurs joueront tous un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation de la COVID-19, sur et hors glace.

À Hockey Nouveau-Brunswick, nous tenons à remercier nos groupes de travail de retour au hockey de leur engagement et de leurs efforts dans la création du document Retour au hockey.

LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUCCÈS

✓ REVOIR ET SUIVRE

- Plan du retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick.
- Lignes directrices de sécurité et protocoles de Hockey Canada.
- Lignes directrices du Gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la santé publique.

✓ PLAN

- Chaque association de hockey mineur doit nommer un individu à titre 'd'agent des communications'.
- Chaque équipe de hockey mineur doit assigner un individu à titre 'd'agent de liaison'.
- S'assurer que tout le personnel de l'équipe est conscient de ses responsabilités
- Rencontrer les installations, les parents/tuteurs et les participants.
- Établir des procédures en cas de maladie des participants.

✓ À L'INSTALLATION

- Suivre le plan du retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick.
- Suivre les lignes directrices de l'installation
- Pratiquer une hygiène responsable.
- L'agent de liaison de l'équipe doit remplir le questionnaire de dépistage et le registre de suivi (annexe C)
- AMUSEZ-VOUS!

SECTION 2: DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans le présent document sont à jour au moment de la publication et sont conformes aux lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de santé publique ainsi qu'au document Sécurité et protocoles en vue d'un retour au hockey de Hockey Canada. Cependant, les recommandations peuvent changer en fonction des rapports locaux, provinciaux et nationaux relatifs à la COVID-19. Les ressources locales devraient également être consultées pour obtenir de l'information à jour. En cas de divergence entre le présent document et les

directives de Santé publique, ces dernières prévalent; les membres doivent se conformer aux directives de Santé publique et s'adapter, au besoin.

Au fur et à mesure que l'information change, des efforts seront faits pour modifier le présent document, au besoin, et pour diffuser les révisions aux membres de Hockey Nouveau-Brunswick.

SECTION 3: COMMUNICATIONS

A. AGENT DE COMMUNICATIONS

Une communication ouverte et positive sera un élément important d'un retour sécuritaire à la patinoire. Les associations et ligues de hockey mineur devront s'assurer qu'elles comprennent les contrôles et directives en place. Cette information devra être transmise à l'avance aux administrateurs, officiels, membres du personnel des équipes, bénévoles, parents et joueurs pour assurer un retour agréable au hockey et aux installations.

Chaque association de hockey mineur devra désigner un agent de communications qui devra s'assurer que tous les renseignements pertinents et mis à jour sont transmis à toutes les personnes concernées.

En plus de l'agent de communications de l'association de hockey mineur, chaque équipe devra avoir un agent de liaison qui devra collaborer avec l'agent des communications de l'association de hockey mineur.

LES RESPONSABILITÉS DE L'AGENT DE COMMUNICATIONS DES ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR SONT NOTAMMENT LES SUIVANTES :

- Créer et superviser le plan opérationnel de l'association de hockey mineur.
- Surveiller toutes les mises à jour pertinentes émises par les autorités de santé publique.
- Surveiller toutes les mises à jour pertinentes émises par Hockey Nouveau-Brunswick, Hockey Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Communiquer avec les installations locales pour connaître les directives et les mises à niveau.

- S'assurer que les équipes respectent les lignes directrices préventives établies par Hockey Nouveau-Brunswick.
- S'assurer que tous les cas de COVID-19 sont signalés comme requis par les autorités de santé publique, Hockey Nouveau-Brunswick, l'association de hockey association, la ligue et les installations.
- Fournir des mises à jour à l'association quant aux documents émis par Hockey Nouveau-Brunswick.

LES RESPONSABILITÉS DE L'AGENT DE LIAISON SONT NOTAMMENT LES SUIVANTES :

- Fournir un aperçu du plan de retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick et du plan opérationnel de l'association aux participants de l'équipe et aux parents.
- Communiquer en continu avec l'agent de communications de l'association de hockey mineur quant aux directives et mises à jour.
- Compiler une base de données de toutes les activités sanctionnées de l'équipe pour faciliter la recherche des coordonnées, si nécessaire.
- S'assurer que le questionnaire de dépistage est rempli par tous les participants avant chaque activité sanctionnée de l'équipe.

Nommer un agent de liaison est la responsabilité de chaque équipe. Ce poste peut être confié à un membre actuel du personnel d'entraîneur, au responsable de la sécurité de l'équipe, au gérant de l'équipe ou à un parent.

Les agents de communications des associations de hockey mineur rencontreront souvent un représentant de Hockey Nouveau-Brunswick pour faciliter la mise à jour.



SECTION 3: COMMUNICATIONS

B. RÉUNION DES PARTICIPANTS

Il est recommandé d'organiser la première réunion avec les parents et participants afin de leur rappeler à quoi ressemblera la programmation et de leur permettre de poser des questions. Cela peut se faire virtuellement ou en personne.

Les sujets discutés peuvent inclure ce qui suit :

- Quels sont les protocoles des installations, des associations ou des ligues de hockey mineur en ce qui concerne l'espacement, le nombre de personnes qui utilisent le stationnement pour déposer ou ramasser les participants, le nombre de personnes qui entrent ou sortent du bâtiment, la direction de la circulation dans les vestiaires, les restrictions qui s'appliquent dans les toilettes ainsi que toute autres restrictions ou schémas.
- Distribuer les lignes directrices des installations aux personnes qui ont accès à ces installations ou qui sont susceptibles d'utiliser la patinoire à un moment quelconque. Les familles doivent être prêtes à minimiser le nombre de parents, tuteurs, spectateurs qui restent sur place avec les joueurs afin de limiter le nombre de personnes dans les installations. Collaborer avec les installations afin de déterminer le meilleur plan à suivre pour ces installations.
- Le système mis en place pour limiter le nombre de personnes qui entrent ou sortent des installations en même temps. Collaborez avec l'installation pour déterminer le meilleur plan à suivre pour ces installations.
- L'exécution des séances sur glace et des explications supplémentaires sur les phases de retour au hockey de Hockey NB.
- L'heure d'arrivée des joueurs, ce qui est attendu d'eux à l'arrivée et la rapidité à laquelle ils doivent quitter les lieux après leur activité de hockey.
- Les joueurs qui arrivent déjà vêtus de leur équipement et l'accessibilité des douches.
- Les étapes pour pratiquer une bonne hygiène.
- Ce qu'il faut faire avec les joueurs qui ne se sentent pas bien et les mesures à prendre par les équipes.

C. RÉUNION DES INSTALLATIONS

Pendant toutes les phases du protocole de retour au hockey et de réouverture des arénas, patience et flexibilité seront nécessaires dans les interactions entre les utilisateurs et les propriétaires d'installations

(et leurs représentants). L'interaction positive sera considérablement accrue grâce à la reconnaissance et la compréhension des directives des autorités de santé publique sur une variété de pratiques opérationnelles.

Une communication ouverte et positive sera un élément important d'un retour sécuritaire à la patinoire.

En tout temps, les directives du gouvernement et des agences de santé prévalent sur les recommandations de Hockey Nouveau-Brunswick.

- Quelles sont les lignes directrices et les exigences particulières en matière de distanciation physique?
- Est-ce qu'il y a des restrictions particulières quant au nombre de personnes permises dans un endroit public?
- Quelles affiches ont été placées dans les installations? Est-ce qu'ils afficheront le questionnaire de dépistage du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans toutes les entrées?
- Comment seront conservées les listes d'enregistrement des personnes présentes dans les installations, et qui surveillera les entrées?
- Quelles sont les règles d'entrée et de réentrée? Est-ce que le port du masque facial est obligatoire?
- Est-ce qu'il y a des zones dans les installations qui ne sont pas accessibles (vestibule de l'entrée principale, vestiaires, aires d'observation, douches, toilettes, etc.)?
- Si les vestiaires ne sont pas disponibles, quelles options s'offrent aux joueurs et aux parents et doivent donc leur être communiquées?
- Est-ce que des zones communes sont disponibles pour chausser ses patins et retirer ses protège-lames dont les sièges seront maqués pour indiquer la distance physique requise?
- Quels processus supplémentaires de nettoyage et de désinfection ont été mis en place par les propriétaires des installations et à quelle fréquence les surfaces fréquemment touchées sont-elles nettoyées ou désinfectées?
- Afin de pratiquer la distance physique, plusieurs vestiaires sont-ils disponibles pour une équipe / groupe?

Par-dessus tout, respectez les installations et les personnes qui y travaillent.

SECTION 4: DIRECTIVES DE SÉCURITÉ

Le document intitulé Lignes directrices sur la sécurité de Hockey Canada est un document national de retour au hockey pour assurer que tous les participants aient accès aux ressources dont ils ont besoin pour nous assurer que nous sommes prêts à retourner sur la glace aussi rapidement que possible, et en toute sécurité. Le document indique comment préparer votre ligue ou association au retour au hockey, à l'hygiène, aux protocoles de retour au jeu et à l'utilisation des installations.

Il est important de reconnaître que, en cas de divergence entre les lignes directrices sur la sécurité de Hockey Canada et les directives de santé publique du gouvernement du Nouveau-Brunswick, les membres doivent suivre les directives du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ DE HOCKEY CANADA

https://cdn.hockeycanada.ca/hockey-canada/Exclusive/return-to-hockey/downloads/HC_RTH_Safety-GUIDELINES_FR.pdf

DÉPISTAGE :

Pour toutes les activités sanctionnées, les participants doivent remplir le questionnaire de dépistage, conformément aux exigences du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le questionnaire de dépistage est présent à l'annexe C.

Consultez la page 7 pour connaître les procédures de dépistage supplémentaires.

RECHERCHE DES COORDONNÉES :

Les équipes et associations de hockey mineur doivent travailler en collaboration avec les installations utilisées pour fournir la liste des membres qui seront présents aux activités sanctionnées. Un registre de suivi est présent à l'annexe C. Pendant les matchs, il est de la responsabilité de l'équipe locale de recueillir les coordonnées de tous les joueurs, entraîneurs et spectateurs de l'équipe visiteuse.

Vous pouvez prendre certaines mesures pour rester en santé et protéger les gens autour de vous contre des virus comme celui de la grippe, du rhume ou de la COVID-19 :



LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est l'une des meilleures façons de se protéger et de protéger les membres de sa famille contre toute infection. Lavez-vous les mains régulièrement et à fond avec de l'eau et du savon ou désinfectez-les avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour respecter les mesures de distanciation physique, sauf pour les contacts brefs sur et hors glace. ***Afin d'éviter les contacts avant ou après le match, Hockey Nouveau-Brunswick ne permettra pas les poignées de main pendant la saison 2020-2021.*** Recommande une réduction du nombre d'officiels d'équipe sur le banc de joueurs pendant les matchs – règlement 1.9(c) de Hockey Canada.



MASQUES

Le port de masque sera exigé par tous les spectateurs et participants durant leur temps dans l'installation. Les joueurs, entraîneurs et officiels sur la glace pendant les matchs / entraînements ne seront pas tenus de porter des masques; cependant, les entraîneurs et le personnel de l'équipe seront tenus de porter des masques lorsqu'ils sont sur le banc pendant les matchs. Les enfants de moins de deux ans et les personnes médicalement dispensées de porter un masque n'ont pas à le faire.



ASSAINISSEMENT

Nettoyez et désinfectez fréquemment les surfaces et objets touchés.

L'équipement de hockey, incluant les rondelles et les bâtons, devrait être nettoyé après chaque séance d'entraînement et match.

Certaines pièces d'équipement devraient être nettoyées (chandails, couvre-pantalons, chaussettes, sous-vêtements) après chaque séance d'entraînement, conformément aux directives du fabricant.



VACCIN CONTRE LA GRIPPE

Hockey Nouveau-Brunswick recommande que tous les participants (joueurs, entraîneurs, bénévoles de l'équipe et officiels) se fassent vacciner contre la grippe cette saison.

SECTION 4: DIRECTIVES DE SÉCURITÉ

Les directives suivantes s'adressent aux membres de Hockey Nouveau-Brunswick qui sont malades ou qui présentent des symptômes de la COVID-19. Il est important de se rappeler que les directives des autorités sanitaires publiques et les conseils des professionnels de la santé doivent être suivis dans toute situation où un participant est malade.

DÉPISTAGE

Un dépistage passif est requis pour tous les participants et spectateurs de toutes les activités sanctionnées de Hockey NB. Les affiches doivent être clairement visibles aux entrées. Les participants ne seront pas tenus de faire prendre leur température avant d'entrer dans les installations, mais ils devraient vérifier leur température avant de partir pour le match ou la séance d'entraînement et s'assurer qu'ils sont exempts de symptômes. Les participants dont la température est supérieure à 38°C ne seront pas autorisés à participer.

Les parents doivent examiner les questions de dépistage avec leur enfant avant de partir pour le match ou la séance d'entraînement, et ils ne doivent permettre à leur enfant de participer à un match ou à une séance d'entraînement que si l'enfant se sent bien et satisfait les critères indiqués dans le questionnaire de dépistage.

À son arrivée à l'activité, un bénévole doit effectuer un contrôle supplémentaire en demandant à l'enfant si le dépistage passif a eu lieu avant de venir à l'activité et lui demander s'il présente des symptômes de la COVID-19. Si ce n'est pas le cas, le bénévole doit effectuer le dépistage avec l'enfant (parent) avant son entrée. De plus, le bénévole doit demander à tous les participants de se désinfecter les mains dès leur entrée dans l'installation. REMARQUE: ce dépistage peut être effectué à l'aide d'un système électronique (par exemple, Teamsnap) à condition que le participant soit invité à répondre aux questions et que le système enregistre les réponses.

Questionnaire de dépistage :

https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/COVID-19_screeningFR.pdf

DÉPISTAGE- PHASE D'ALERTE ORANGE

En plus des procédures énumérées ci-dessus, les zones de santé qui sont en phase d'alerte orange,

doivent effectuer le dépistage actif dès leur arrivée à leur session d'entraînement. Le dépistage actif signifie qu'une personne désignée doit poser toutes les questions de la liste de contrôle des symptômes du GNB à toutes les personnes qui entrent dans l'installation.

QUE DOIS-JE FAIRE SI MON ENFANT PRÉSENTE DES SYMPTÔMES?

Si votre enfant présente **UN** ou **PLUSIEURS** symptômes de la COVID-19, vous pouvez opter pour l'une ou l'autre des possibilités suivantes :

1. l'enregistrer en ligne en cliquant sur « se faire tester » sur le site web du GNB consacré au coronavirus (www.gnb.ca/coronavirus)
2. appeler Télé-Soins, en composant le 811;
3. faire l'**auto-évaluation de la COVID-19** du GNB;
4. contacter votre professionnel de la santé.

En suivant les conseils de Santé publique, votre enfant **PEUT PARTICIPER** aux activités de hockey s'il n'a qu'**UN** seul symptôme de la COVID-19. Toutefois, si **LE** symptôme est la fièvre, il **NE PEUT PAS** participer à une activité de hockey.

S'il présente **DEUX** symptômes ou **PLUS**, il **NE** peut **PAS** revenir au hockey jusqu'à ce qu'il soit exempt de symptômes pendant au moins 24 heures.

Les personnes qui ont été informées par la Santé publique qu'elles sont tenues de surveiller leurs symptômes en raison d'un contact possible avec une personne représentant un cas confirmé de la COVID-19 **NE** peuvent **PAS** participer aux activités de hockey, même si elles ne présentent qu'**UN** seul symptôme.

SYMPTÔMES DE LA COVID-19

Les personnes qui sont infectées par la COVID-19 peuvent ne présenter que quelques symptômes, ou aucun symptôme du tout. Vous ne saurez peut-être pas que vous présentez des symptômes de la COVID-19 parce qu'ils ressemblent à ceux d'une grippe ou d'un rhum.

Les symptômes peuvent prendre jusqu'à 14 jours à apparaître après l'exposition à la COVID-19.

SECTION 4: DIRECTIVES DE SÉCURITÉ

Les symptômes sont notamment les suivants :

- Fièvre
- Nouvelle toux ou toux chronique qui s'aggrave
- Mal de gorge
- Écoulement nasal
- Mal de tête
- Nouvelle fatigue
- Diarrhée
- Perte du goût
- Perte de l'odorat
- Chez les enfants, des marques violacées peuvent apparaître sur les doigts et les orteils.

TEST POSITIF À LA COVID-19 DANS UN ENVIRONNEMENT DE HOCKEY

Retrait immédiat de l'environnement de hockey de toute personne de la maisonnée.



Signalement aux autorités de santé publique et respect des directives.



Santé publique détermine le protocole de communication et le suivi des coordonnées; il importe de coopérer concernant toute communication nécessaire.



Une note d'un praticien de la santé ou des autorités de santé publique est nécessaire pour reprendre les activités de hockey.

SECTION 5: ÉDUCATION

COVID-19 - APPRENTISSAGE VIRTUEL :

Hockey Canada a établi un partenariat avec le groupe Respect pour créer un cours en ligne interactif pour les bénévoles axé sur la COVID-19 et les Lignes directrices sur la sécurité de Hockey Canada.

Hockey Nouveau-Brunswick **exigera** qu'un membre de chaque équipe suive la formation virtuelle avant la première séance sur glace de l'équipe.

Hockey Nouveau-Brunswick recommande qu'un parent ou tuteur de chaque participant ainsi que tous les membres du personnel de l'équipe suivent la formation virtuelle sur la COVID-19.

Ce nouveau module d'apprentissage virtuel, qui sera hébergé à l'Université du hockey et sera disponible sans frais pour les membres, offre un aperçu des lignes directrices sur la sécurité du retour au jeu de

Hockey Canada. Dans ce programme, on examinera quelques renseignements clés que nos membres doivent connaître pour aider à réduire les risques liés à la COVID-19 dans l'environnement du hockey. Tout au long de ce module, nous orienterons les membres vers des renseignements détaillés sur des sujets liés à la prévention et encouragerons tous les membres à se familiariser avec les directives et restrictions des autorités de santé publique et les lignes directrices de Hockey Canada.

La durée du module est d'environ 10-15 minutes.

ATELIERS À L'INTENTION DES ENTRAÎNEURS ET DES OFFICIELS :

Des modifications aux ateliers à l'intention des entraîneurs et des officiels seront faites pour la saison 2020-2021, et l'accent sera mis sur l'apprentissage en ligne.

Voir Annexe F pour la mise à jour de certification pour entraîneurs et Annexe G pour la mise à jour de certification pour arbitres.



SECTION 6: STRUCTURE DE RETOUR AU HOCKEY

Ce document a été préparé pour aider et guider les personnes responsables de l'organisation et de la prestation des activités de hockey dans la province.

PHASE	ROUGE / CONFINEMENT	NIVEAU D'ALERTE ORANGE	NIVEAU D'ALERTE JAUNE	NIVEAU D'ALERTE JAUNE - TOURNIS ET JAMBORÉES
BRÈVE DESCRIPTION	Les séances d'entraînement et les matchs ne sont pas permis.	Les séances d'entraînement sont permises au sein d'une équipe. Les séances d'entraînement peuvent inclure des exercices répétitifs, des exercices visant l'augmentation des habiletés et des mêlées.	Les matchs sont permis.	Les tournois sont permis, mais ils doivent être limités à 150 personnes, incluant les joueurs, les entraîneurs et les officiels.
CONTACT ENTRE LES JOUEURS	S.O.	Les contacts brefs sont permis durant les exercices répétitifs, les exercices visant l'augmentation des habiletés et les mêlées. La distance physique appropriée doit être maintenue à l'extérieur de la patinoire (dans les vestiaires ou lors des rassemblements de l'équipe, par exemple).	Les contacts sont permis durant le jeu. La distance physique appropriée doit être maintenue à l'extérieur de la patinoire (dans les vestiaires ou lors des rassemblements de l'équipe, par exemple).	Les contacts sont permis durant le jeu. La distance physique appropriée doit être maintenue à l'extérieur de la patinoire (dans les vestiaires ou lors des rassemblements de l'équipe, par exemple).
BANC DES JOUEURS	S.O.	Un maximum de 5 joueurs au banc; les joueurs doivent maintenir la distance physique appropriée si les bancs sont utilisés pendant les séances d'entraînement.	La distance physique doit être maintenue autant que possible. Il peut être difficile d'éviter de s'asseoir à proximité les uns des autres pendant le match. (Consultez la page 12 pour connaître les mesures supplémentaires.)	La distance physique doit être maintenue autant que possible. Il peut être difficile d'éviter de s'asseoir à proximité les uns des autres pendant le match. (Consultez la page 12 pour connaître les mesures supplémentaires.)
NOMBRE DE PARTICIPANTS SUR LA GLACE	S.O.	34 joueurs, 6 entraîneurs	Aucune limite	Aucune limite
DÉPLACEMENT	S.O.	Le déplacement n'est pas permis à l'extérieur de l'association de hockey mineur.	Les équipes doivent se limiter à jouer au sein de leur ligue ou à participer à des matchs hors-concours dans leur zone respective (zone A, B, C et D).	Toutes les équipes participantes doivent être situées dans la même zone de santé publique.
DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES	S.O.	Les joueurs affiliés ne peuvent pas participer aux séances d'entraînement. Les joueurs membres de plus d'une équipe doivent participer uniquement aux séances d'entraînement de leur équipe principale. Les associations de hockey mineur ne peuvent pas offrir des séances de développement des habiletés ou d'exercices répétitifs qui rassemblent des joueurs de plusieurs équipes (atelier pour gardiens de but, patinage de puissance, etc.). Si deux équipes sont sur la glace en même temps, il ne peut y avoir plus de 34 joueurs sur la glace en même temps, et les deux équipes doivent être séparées l'une de l'autre en tout temps (nous recommandons l'utilisation de diviseurs de patinoire).	Chaque équipe ne peut jouer que contre une autre équipe par jour.	Vous trouverez plus de renseignements dans les Directives concernant les tournois et jamborées.



Veillez noter : Chaque installation pourrait adopter des exigences plus strictes afin d'atténuer les risques, au besoin.

TOURNOIS / JAMBORÉES

Pour tous les tournois et jamborées, il faut suivre les directives énoncées ci-dessous.

Un tournoi est « **un calendrier de matchs auxquels participent trois équipes ou plus, qui suit un calendrier de matchs entrecroisés à la fin duquel un gagnant est déclaré** ».

Un jamboree est « **une activité approuvée qui ne comporte pas de calendrier de matchs entrecroisés et à la fin duquel aucun gagnant n'est déclaré** ».

Les tournois et jamborées réunissant **moins de 150 participants** seront autorisés, à condition de respecter les conditions suivantes :

- Les tournois et jamborées ne peuvent avoir lieu que si toutes les équipes participantes sont situées dans la même zone de santé publique.
- L'approbation d'accueil d'une compétition ou d'une activité doit être fournie par les installations pertinentes.
- Une **demande de tenue d'un tournoi ou d'un jamborée** ainsi qu'un plan opérationnel de ce tournoi ou de ce jamborée doivent être présentés à HNB (les renseignements qui doivent figurer dans votre plan opérationnel sont énumérés ci-dessous).

**** En calculant le nombre maximal de 150 personnes, il faut inclure tous les joueurs, entraîneurs et officiels.**

****Les compétitions sportives qui dépassent 150 participants ne sont pas autorisés et, pour l'instant, il n'y aura pas de procédure de demande d'exemption.**

EXIGENCES CONCERNANT LE PLAN OPÉRATIONNEL

En plus de la demande de tournoi, tous les hôtes des tournois doivent soumettre à Hockey Nouveau-Brunswick un plan opérationnel contenant ce qui suit :

- Politique de remboursement (tournoi);
- Utilisation des vestiaires (nombre de joueurs autorisés dans un vestiaire);
- Ébauche de l'horaire du tournoi;
- Nombre de spectateurs autorisés au tournoi;
- Politique du tournoi / des installations sur les heures d'arrivée et de départ pour chaque match;
- Liste des activités de financement qui auront lieu pendant le tournoi;

- Plan pour faire le suivi de tous les participants, bénévoles, spectateurs et officiels. (Il est nécessaire que ces registres soient conservés au dossier pendant 21 jours.)
- Un responsable ou bénévole COVID-19 chargé de faire respecter les restrictions en réponse à la COVID-19 dans les installations pourrait être nommé.

AUTRES FACTEURS À CONSIDÉRER :

- Évitez les articles qui sont manipulés par plusieurs personnes durant la compétition ou l'activité, ou réduisez-en le nombre (programmes, brochures, matériel promotionnel, prix, tablettes à pince, crayons, etc.).
- Affichez les résultats sur les sites web et dans les médias sociaux.
- Évitez les paiements en argent comptant, autant que possible. Utilisez plutôt des méthodes de paiement sans contact pour les laissez-passer et les billets 50/50.
- Évitez l'offre de chambres d'accueil pour les participants, les bénévoles ou les spectateurs.
- Effectuez la remise des prix de manière à ce que les participants puissent maintenir une distance physique appropriée les uns des autres.
- Évitez les sorties au restaurant (les équipes devraient plutôt choisir des repas à livrer ou à emporter).

MATCHS DOMAINES D'INTÉRÊT

Compte tenu de la situation mondiale actuelle, jouer au hockey est vraiment un privilège. Hockey Nouveau-Brunswick se concentre sur la santé des participants et avance en toute sécurité dans les phases décrites. Pour réussir, chacun doit faire sa part, y compris les joueurs, les entraîneurs, les soigneurs, les officiels, les administrateurs, les spectateurs et les supporters. HNB s'engage à maintenir ce privilège et s'attend à ce que les participants fassent de même.

HNB a la responsabilité envers tous les participants de les protéger et de réduire tout risque pour la santé. À cette fin, Hockey Nouveau-Brunswick a créé la ressource «Matchs - domaines d'intérêt» pour aider les associations et les ligues de hockey mineur à communiquer de l'information une fois que les matchs commencent dans les phases 3 et 4 du plan de retour au hockey de HNB. Le document est destiné à être utilisé aux niveaux du hockey mineur et du hockey élite.

INSTALLATIONS

Comme indiqué à la Section 3c des Lignes directrices de retour au hockey de HNB, les associations de hockey mineur sont encouragées à travailler avec les installations pour élaborer leur plan opérationnel. Vous trouverez ci-dessous des lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui concernent directement les installations. Veuillez noter que les installations peuvent renforcer les lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

SPECTATEURS

Ni le gouvernement du Nouveau-Brunswick ni Hockey Nouveau-Brunswick n'a de limite de capacité particulière pour les spectateurs qui assistent aux activités de HNB. L'occupation de toute installation doit être basée sur la capacité à maintenir une distance physique entre les personnes qui ne sont pas des amis proches et des membres d'une même famille. **La capacité et l'utilisation des installations seront basées sur ce que les installations peuvent permettre en toute sécurité.** Cela sera déterminé par la création d'un plan opérationnel en réponse à la COVID-19 qui traite notamment des éléments suivants : distanciation physique, nettoyage et désinfection, hygiène respiratoire et des mains et dépistage.

RECHERCHE DE CONTACTS

Dans les sites où se déroulent des activités intérieures et dont l'entrée et/ou les sièges sont contrôlés, il faut recueillir les coordonnées des personnes qui utilisent les installations. Hockey Nouveau-Brunswick **exige** que les équipes utilisent le registre des coordonnées de suivi qui se trouve à l'annexe C. La liste des coordonnées de suivi doit être conservée en filière par l'agent de liaison de l'équipe pendant 21 jours. Les associations de hockey mineur doivent coordonner la logistique des coordonnées de suivi avec les installations en

ce qui concerne les spectateurs qui assistent aux matchs. Pendant les matchs, il est de la responsabilité de l'équipe locale de recueillir les coordonnées de tous les joueurs, entraîneurs et spectateurs de l'équipe visiteuse.

DÉPISTAGE

Vous trouverez les protocoles détaillés à la page 7 (dépistage).

MASQUES

Tous les participants et spectateurs doivent porter un masque lorsqu'ils se trouvent dans les installations. Pendant les matchs et les séances d'entraînement, les joueurs, les entraîneurs et les officiels sur glace ne sont pas tenus de porter un masque. Toutefois, les entraîneurs et les membres du personnel d'entraînement doivent porter un masque lorsqu'ils sont sur le banc pendant les matchs. Les enfants de moins de 2 ans et les personnes qui sont exemptées du port du masque pour raisons médicales n'ont pas à se soumettre à cette exigence.

VESTIAIRES ET DOUCHES

Les associations de hockey mineur sont encouragées à rencontrer le responsable des installations pour discuter de l'utilisation des vestiaires. Lorsqu'il est permis d'utiliser les vestiaires, les directives du GNB sont les suivantes : « Pour l'utilisation des vestiaires, une distanciation de 1 mètre doit être maintenue et l'occupation doit être traitée en tenant compte du fait que, dans tout espace intérieur fermé dont la qualité de la ventilation est inconnue ou médiocre, le risque de transmission peut être accru. D'autres considérations pourraient inclure la répartition des horaires, l'ouverture de pièces supplémentaires pour l'utilisation des vestiaires, se changer à la maison autant que possible [...] »

En ce qui concerne l'utilisation des douches, les directives du GNB sont les suivantes : « Bien qu'il n'existe pas de directives spécifiques concernant l'utilisation des douches, il porte à croire que des conditions d'humidité élevée augmentent la formation et la dispersion des gouttelettes. Un nettoyage et une désinfection plus importants peuvent être conseillés dans ces conditions. D'autres considérations pourraient inclure la limitation de l'utilisation des douches communes à un seul usager à la fois et la limitation de l'utilisation des douches aux groupes d'utilisateurs qui en ont besoin (pratiques du matin avant l'école). »

NOTE : Pendant la phase d'alerte orange, les douches ne peuvent pas être utilisées et les joueurs doivent maintenir la distance physique appropriée de 2 mètres dans les vestiaires.



ARRIVÉES ET DÉPARTS

Les associations de hockey mineur devraient discuter avec les installations qu'ils utilisent des directives concernant les heures de départ et d'arrivée. Assurez-vous de communiquer cette information aux équipes en visite.

MATCHS

MÊLÉES ET ALTERCATIONS

Lors de tout match de hockey, il y a des rassemblements pendant et après des jeux qui peuvent mener à des mêlées et à des altercations. Si possible, il est important que nous encourageons la distanciation physique des joueurs. Bien que ce ne soit pas complètement évitable, les officiels sont invités à éliminer et à contrôler les mêlées et les altercations du mieux qu'ils peuvent. Les joueurs et officiels d'équipe ont la responsabilité de faire preuve de résilience et de calme dans de telles situations.

Directives pour les entraîneurs et les joueurs :

- Les entraîneurs doivent enseigner et communiquer l'importance de la distanciation physique une fois que le sifflet se fait entendre pour arrêter le jeu. Les joueurs doivent quitter immédiatement l'endroit où se déroulait le jeu et garder une distanciation physique sur la glace, si possible.
- Il est nécessaire de collaborer avec les officiels dans ces situations pour éviter des mêlées et des altercations continues.
- Les joueurs sont invités à ne pas continuer de batailler pour la rondelle après le coup de sifflet et doivent quitter immédiatement l'endroit où se déroulait le jeu à l'arrêt de celui-ci.
- Même si cela doit être le protocole à suivre en tout temps quand le jeu est arrêté, il devient particulièrement important de le respecter lors des arrêts de jeu près du banc des joueurs et devant le filet.

Directives pour les officiels :

Les officiels sont invités à utiliser leur sifflet pour arrêter le jeu plus tôt et potentiellement empêcher des mêlées et altercations inutiles.

- Il pourrait être requis de siffler plus rapidement quand la rondelle est immobilisée le long des bandes pour éviter des rassemblements de joueurs.
- Il pourrait aussi être requis de siffler plus rapidement lors des jeux aux filets pour empêcher que les esprits s'échauffent pendant les mêlées et altercations.

Les officiels sont invités à imposer des punitions appropriées aux joueurs causant des mêlées et altercations au lieu de donner des avertissements verbaux si ces joueurs n'ont pas bien obtempéré au coup de sifflet et après avoir entendu les directives des officiels de quitter l'endroit où se déroulait le jeu.

- Les officiels peuvent faire une application stricte des punitions mineures pour conduite antisportive en vertu de la règle 9.2 (a) pour aider à réduire la fréquence de ces situations.
- Ils sont invités à aller jusqu'à imposer des punitions d'inconduite à des joueurs qui continuent de participer à des mêlées et altercations ou lorsque des équipes continuent de causer des mêlées et altercations après s'être fait imposer une punition.

Il est important que les officiels communiquent avec les joueurs et les officiels d'équipe pour qu'un standard élevé soit respecté en cas de mêlée ou altercation. Les officiels d'équipe doivent aider à l'enseignement et à la promotion du respect auprès des joueurs afin d'empêcher des situations qui pourraient s'envenimer.

Les officiels doivent n'avoir aucune tolérance lorsque des joueurs passent leur main au visage d'autres joueurs et doivent, si nécessaire, imposer une punition mineure double pour contact à la tête au hockey mineur et féminin. Au hockey junior et dans les divisions supérieures, les officiels peuvent imposer une punition mineure pour conduite antisportive en vertu de la règle 9.2 (a) et aller jusqu'à imposer une punition d'inconduite si ce comportement ne change pas.

CRACHER

La règle 9.7 aborde l'action de cracher directement en direction d'un joueur, d'un officiel d'équipe ou d'un officiel sur glace. Une punition de match est imposée dans un tel cas. Pendant la période actuelle de la COVID-19, Hockey Canada invite les entraîneurs à encourager les participants à s'abstenir de cracher en tout temps durant toute activité sur glace. Cela s'applique également dans les situations où un joueur veut cracher de l'eau sur la glace ou au banc.

L'action de cracher peut augmenter la possibilité de propager des gouttelettes dans les airs et de potentiellement exposer les autres joueurs, les officiels d'équipe et les officiels sur glace à un virus.

Outre la règle 9.7 (punition de match) en vigueur, Hockey Canada n'instaure pas de « nouvelle » punition pour avoir craché. Toutefois, elle encourage fortement tous les participants et officiels d'équipe à renseigner les joueurs sur une hygiène appropriée et sur l'idée de s'abstenir de cracher.

Les officiels doivent suivre les protocoles suivants lorsqu'un joueur crache sur la glace :

- Si un officiel voit un joueur cracher ou cracher de l'eau sur la glace, il doit avertir l'entraîneur-chef de l'équipe du joueur fautif au prochain arrêt de jeu. Les entraîneurs seront avisés de régler ces cas avec leur équipe et de rappeler à leurs joueurs qu'il s'agit d'un geste qui n'est pas acceptable.
- Si une équipe a été avertie deux fois pendant un match et qu'une troisième occurrence survient, les officiels seront priés d'être plus sévères :
 - › Imposer au joueur fautif une punition mineure pour conduite antisportive en vertu de la règle 9.2 (a).
 - › Après avoir avisé l'entraîneur à nouveau, veuillez préciser que tout joueur qui commet dorénavant ce geste se verra imposer une punition d'inconduite et qu'un rapport de match ou un rapport d'incident sera acheminé à la ligue.

BANCS

La distance physique doit être maintenue autant que possible. Alors qu'il peut être difficile d'éviter de s'asseoir à proximité les uns des autres pendant le match, certaines mesures doivent être prises autour des bancs :

- Lorsqu'il est sur le banc, le gardien de but remplaçant doit porter un masque.
- Les joueurs blessés qui ne participent pas au match ne sont pas autorisés sur le banc.
- pas d'acclamation d'équipe;
- pas de rassemblement des membres de l'équipe autour du banc en début de période;
- pendant un temps mort, les joueurs doivent maintenir la distance physique appropriée;
- les officiels devraient commencer le jeu rapidement au retour des mi-temps pour éviter les rassemblements.

Chaque joueur doit avoir sa propre bouteille d'eau, et cette bouteille doit être clairement identifiée.

CÉLÉBRATION DES BUTS

Lorsqu'un but est marqué, le joueur ne peut célébrer avec ses coéquipiers qu'en respectant la distance sociale appropriée.

Les joueurs ne peuvent pas patiner devant le banc en donnant des «high fives» ou de «taper le bâton» à leurs coéquipiers. Les célébrations ne doivent inclure que les

joueurs qui étaient sur la glace au moment du but - les joueurs sortant du banc ne peuvent pas être inclus dans les célébrations des buts.

POIGNÉES DE MAIN

Il n'est pas permis de se serrer la main, avant ou après le match.

SUSPENSIONS

En vertu de la réglementation actuelle, les bagarres ne sont pas permises au hockey mineur, et entraînent une

Les officiels doivent encourager les équipes à suivre les directives en matière de distanciation physique après un but marqué, après les périodes et durant les temps morts. Après un avertissement initial, les officiels peuvent imposer une pénalité mineure au banc, en vertu de la Règle 9.2, conduite antisportive, aux équipes qui ne respectent pas les directives en matière de distanciation physique. Si une équipe reçoit une pénalité mineure au banc pour cette raison, la situation sera signalée au président de la ligue pour qu'une mesure disciplinaire supplémentaire soit imposée.

suspension. Si un joueur prend part à une bagarre cette saison, toutes les pénalités majeures pour bagarre (Règle 6.7 de Hockey Canada) seront doubles, en vertu des normes minimales en matière de mesures disciplinaires de HNB. Les joueurs qui prennent part à une seconde bagarre ou à toute bagarre subséquente au cours de la saison 2020-2021 seront suspendus indéfiniment dans l'attente d'un examen du président de la ligue.

LIGNES DIRECTRICES POUR LES ENTRAÎNEURS

- Grâce à une planification efficace, les entraîneurs joueront un rôle essentiel dans le maintien d'une atmosphère amusante et d'un environnement sain pour que tous puissent jouer au hockey, conformément aux nouvelles lignes directrices de retour au hockey.
- Les entraîneurs et membres du personnel de l'équipe devraient porter un masque en tissu lorsqu'il est difficile de respecter la distance physique recommandée, comme dans les vestiaires et sur le banc des joueurs.
- Les membres du personnel d'entraînement doivent maintenir la distanciation physique appropriée avec les joueurs autant que possible.
- Il faut minimiser les entrées et les sorties par les portes, y compris celles des vestiaires. Les portes des installations sont considérées comme étant des surfaces à haut risque, car elles sont fréquemment touchées. Les membres du personnel de l'équipe doivent contrôler le nombre de fois où les joueurs entrent et sortent des vestiaires afin de réduire les contacts avec les poignées de porte.
- Pour les échauffements et les séances d'entraînement de l'équipe, il faut s'adapter à un espacement approprié et réduire le nombre de stations d'une zone, y compris le nombre de joueurs rassemblés en un seul groupe pour l'instruction.
- Pour les groupes d'âge où les parents doivent aider les joueurs avec leur équipement, il faut limiter le nombre de parents dans le vestiaire à un par joueur. L'entrée des parents doit être contrôlée pour satisfaire les exigences en matière de distanciation physique.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT SUR GLACE

PYLÔNES

- Pour diviser la patinoire en zones
- Pour indiquer la distance physique appropriée
- Pour indiquer où les joueurs qui ne participent pas activement doivent attendre leur tour
- Pour effectuer les exercices de maniement du bâton (à utiliser comme obstacles)

PEINTURE EN AÉROSOL, TAMPONS DE BINGO ET MARQUEURS

- Pour diviser la patinoire en zones (la peinture en aérosol à base d'eau doit être utilisée avec l'approbation des responsables des installations)

- Pour indiquer la distance physique appropriée
- Pour indiquer où les joueurs qui ne participent pas activement doivent attendre leur tour

DIVISEURS DE PATINOIRE

- Pour diviser la patinoire en zones
- Pour indiquer la distance physique appropriée
- Pour indiquer où les joueurs qui ne participent pas activement doivent attendre leur tour
- Ils peuvent être utilisés pour s'asseoir

RESSOURCES À L'INTENTION DES ENTRAÎNEURS

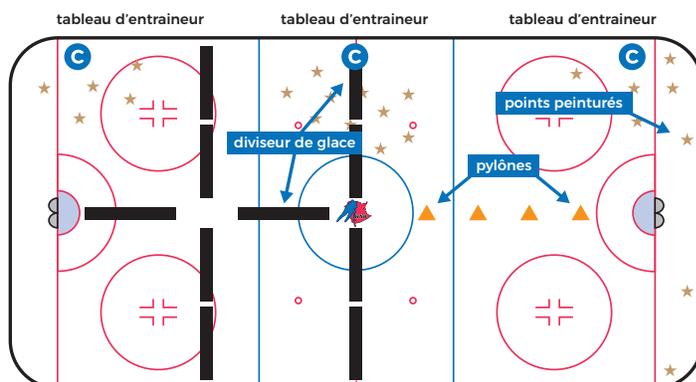
Des exemples de plans d'entraînement mettant l'accent sur la distanciation physique sont énumérés à l'annexe D. D'autres ressources sont disponibles sur l'application du Réseau Hockey Canada.

RÉVISION DES RÈGLEMENTS

Hockey Nouveau-Brunswick a compilé un document de révision des règlements afin que tous les participants aient accès à l'information dont ils ont besoin pour s'assurer que leur ligue et leur équipe sont prêtes à retourner à la glace le plus rapidement et le plus efficacement que possible, et avec des règles de jeu équitables, autant que possible.

Ce document indique les recommandations approuvées par le CA de Hockey Nouveau-Brunswick, incluant les changements apportés aux statuts de HNB et aux manuels des opérations pour le hockey mineur, le hockey élite, le hockey junior et le hockey sénior. Ces recommandations concernent les règlements qui ont un impact sur l'inscription et l'affiliation des joueurs, la composition des équipes, le calendrier de la ligue et le weekend de développement.

Voir l'annexe H pour le document de la révision des règlements.





SECTION 7: ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR PLANS OPÉRATIONNELS

Les associations et ligues de hockey mineur doivent suivre le plan de retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick. En plus de suivre le plan de Hockey Nouveau-Brunswick, les associations de hockey mineur doivent préparer un plan opérationnel, comme requis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Pour aider à la création d'un plan opérationnel et pour assurer la cohérence chez nos membres, Hockey Nouveau-Brunswick a créé un gabarit de plan opérationnel pour les associations de hockey mineur.

Hockey Nouveau-Brunswick exigera que toutes les associations de hockey mineur soumettent un plan opérationnel au bureau de HNB. De plus, chaque équipe doit avoir une copie du plan opérationnel sur place durant toutes les activités sanctionnées de Hockey Nouveau-Brunswick, conformément aux directives du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le non-respect du plan de retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick ou du plan opérationnel de l'association de hockey mineur pourrait entraîner des mesures disciplinaires, à la discrétion du CA de Hockey Nouveau-Brunswick.

SECTION 8: CONCLUSION

Ces temps incertains ont nécessité des mesures particulières pour nous permettre de retourner au sport que nous aimons. Hockey Nouveau-Brunswick a travaillé avec ses membres et des experts en la matière pour préparer les participants de la meilleure façon possible.

Nous encourageons une compréhension complète de ces protocoles de santé et de sécurité, et une distribution complète à tous les participants. Nous croyons fondamentalement que ces protocoles, s'ils

sont respectés, placent Hockey Nouveau-Brunswick, ses membres et ses participants dans la meilleure position possible pour retourner au hockey de façon saine et sécuritaire. Ensemble, nous pouvons retourner au sport que nous aimons, et le faire dans un environnement aussi sécuritaire que possible.



ANNEXE

A. SÉCURITÉ ET PROTOCOLES DE HOCKEY CANADA / FOIRE AUX QUESTIONS

https://cdn.hockeycanada.ca/hockey-canada/Exclusive/return-to-hockey/downloads/HC_RTH_Safety-GUIDELINES_FR.pdf

https://hnb.ca/images/hnb/pdf/HC_RTH_SafetyGUIDELINES_8.5X11_FAQ_FR_FINAL.pdf

B. ASSOCIATIONS DE HOCKEY MINEUR – GABARIT DE PLAN OPÉRATIONNEL

https://hnb.ca/images/Plan_Operationnel_des_AHM2.pdf

C. DÉPISTAGE ET REGISTRE DE SUIVI

Questionnaire pour le dépistage du GNB

https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/COVID-19_screeningFR.pdf

Coordonnés- Registre de suivi - Registry - https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/FR_-_RTH_-_Annex_C.pdf

D. RESSOURCES POUR ENTRAÎNEURS

Hockey Canada Network app - <https://www.hockeycanadanetwork.com/fr/>

Plans d'entraînement- Gabarit - https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/HC_RTH_SeasonalStructure_FR.pdf

E. LIGNES DIRECTRICES DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Site web sur la maladie à coronavirus (COVID-19) du gouvernement du Nouveau-Brunswick -

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19.html>

F. MISE À JOUR- CERTIFICATION POUR ENTRAÎNEURS

https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/FR_-_HNB_-_Certification_Update.pdf

G. MISE À JOUR- CERTIFICATION POUR ARBITRES

https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/Association_des_officiels_de_hockey_du_Nouveau-Brunswick_-_Certification_2020-2021.pdf

H. RÉVISION DES RÈGLEMENTS

https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/FR_-_HNB_-_Regulations_Review.pdf

I. GNB FOIRE AUX QUESTIONS COVID-19

<https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/Covid-19-Foire-Aux-Questions.pdf>